



**Le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), Inc.
Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc.**

**Rapport annuel
2017**

Présenté au : Conseil d'administration du FPR
Par : Welch LLP, agent de coût
Date : Le 1^{er} mars 2018

Index

- 1.0 Déclaration de la raison d'être de l'entreprise
- 2.0 Structure opérationnelle de l'entreprise
- 3.0 Activités commerciales des administrateurs de l'entreprise
- 4.0 Tâches de l'agent de coûts
 - 4.1 Stratégie institutionnelle
 - 4.2 Gestion active et générale du Fonds
 - 4.3 Rapport des résultats
- 5.0 La proposition de valeur du FPR
 - 5.1 Qualité et professionnalisme
 - 5.2 Service en temps opportun
 - 5.3 Mobilisation communautaire
 - 5.4 Transparence
- 6.0 Gestion des risques
- 7.0 Résumé des résultats financiers 2017

Annexe I - États financiers audités 2017

Annexe II - Résumé des revendications 2017

Annexe III - Chronologie des événements clés

Annexe IV - Budget 2018

1.0 Déclaration de la raison d'être de l'entreprise

En vertu des statuts de constitution, les raisons d'être de l'entreprise sont encore de :

- (a) Contribuer aux dépenses des groupes de consommateurs et des organismes de défense de l'intérêt public représentant l'intérêt public et les intérêts des utilisateurs non commerciaux auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en matière de diffusion, d'après la loi de la diffusion (Canada) (en reconnaissant que la diffusion de la langue française et de la langue anglaise, bien qu'elles aient certains aspects communs, opèrent sous différentes conditions et peuvent avoir des besoins divergents);
- (b) Soutenir la recherche, l'analyse et la défense des intérêts menées dans les deux langues officielles lors des instances de radiodiffusion en vertu de la Loi sur la radiodiffusion (Canada);
- (c) Retenir un agent de coûts indépendant qui est responsable, sous réserve du pouvoir prépondérant du conseil d'administration, du fonctionnement quotidien du FPR ;
- (d) Offrir des services efficaces et accessibles en français et en anglais, et offrir, dans les deux langues officielles, les documents nécessaires de l'entreprise aux candidats potentiels de coûts, incluant les politiques, les critères de financement de coûts et les rapports annuels ; et
- (e) Accomplir tout ce qui contribue à la réalisation de ce qui précède.

2.0 Structure opérationnelle de l'entreprise

Comme par les années antérieures, l'entreprise s'est acquittée de ses responsabilités par le biais d'un contrat de prestation de services avec Welch LLP. André Auger, CPA, CGA, CFE, et représentant de Welch LLP, a continué d'agir comme agent de coûts et président-directeur général (PDG) responsable des activités journalières administratives du Fonds.

Le conseil d'administration, composé de trois membres, a tenu des réunions régulières au cours de l'année pour assurer l'atteinte des objectifs de l'entreprise et pour autoriser les demandes de paiements d'indemnisation.

Pour assurer le bon fonctionnement du Fonds et du processus d'attribution de frais, les membres du conseil et l'agent de coûts ont communiqué entre eux au moins de façon mensuelle.

Les conseils juridiques ont été fournis, selon les besoins de l'entreprise, par le cabinet d'avocats Gowling Lafleur Henderson LLP. Il règle les questions d'entreprise ou les questions d'interprétations reliées aux exigences du CRTC et à la raison d'être du Fonds.

3.0 Activités commerciales des administrateurs de l'entreprise

Le FPR est, d'abord et avant tout, une entité qui détermine, de manière impartiale, l'admissibilité des frais adjugés reliés aux instances de diffusion auprès de la Commission. Les trois membres du conseil d'administration assurent qu'aucun intérêt particulier n'est surreprésenté auprès du conseil. Les tâches entreprises par les membres du conseil du FPR en 2017 ont compris :

1. La supervision des opérations du FPR, y compris la logistique des réunions du conseil et du comité opérationnel, des signataires, du compte de banque et des investissements du FPR, et de l'approbation et du paiement des frais adjugés ;
2. La promotion d'un fonctionnement efficace et économique du FPR ;
3. L'offre, au besoin, de soutien et de conseils à l'agent de coûts du FPR ;
4. La prise de décisions via les résolutions du conseil en matière d'approbation ou de refus des demandes de frais adjugés ;
5. L'identification des initiatives des consommateurs et des organismes de défense de l'intérêt public sur le site internet du FPR qui ne sont pas éligibles à des frais adjugés ;
6. La participation aux réunions régulières du comité opérationnel du FPR ;
7. La participation, au besoin, aux réunions avec le CRTC et Patrimoine canadien ;
8. La participation à l'assemblée générale annuelle du FPR ; et
9. L'exécution des autres exigences imposées par le CRTC.

4.0 Tâches de l'agent de coûts

Welch LLP et son représentant, André Auger, CPA, CGA, CFE, agissent comme l'agent de coûts et le PDG du FPR. Les tâches entreprises par l'agent de coûts en 2017 ont compris :

4.1 Stratégie institutionnelle

1. Mise à jour des politiques, des processus, des procédures et des critères de financement des frais adjugés ;
2. Mise à jour des formulaires et des documents officiels du Fonds ;
3. Maintien d'un environnement de contrôle approprié pour l'administration du Fonds ;
4. Mise à jour des exigences de déclaration de l'agent de coûts ;
5. Mise à jour du site Web du FPR ; et
6. Participation aux réunions du comité opérationnel du FPR.

4.2 Gestion active et générale du Fonds

1. Gestion, réconciliation et rapport sur le compte de banque et les investissements du FPR ;
2. Surveillance et supervision des activités commerciales générales ; et
3. Offre de services, de PDG et d'agent de coûts, dans les deux langues officielles, y compris, mais sans s'y limiter à : la récolte et la révision des demandes d'attribution de frais, la préparation des recommandations au conseil d'administration du FPR, la communication des décisions du FPR aux candidats, le maintien approprié des registres des demandes et la représentation du Fonds dans le domaine public.

4.3 Rapport des résultats

1. Préparation du rapport annuel 2017 et du plan d'affaires ;
2. Préparation, en temps opportun, des rapports d'activités du Fonds au conseil d'administration, y compris les rapports financiers mensuels ;
3. Préparation du budget 2018 ; et
4. Exécution des autres tâches confiées par le conseil d'administration du FPR.

5.0 La proposition de valeur du FPR

Depuis sa création vers la fin de l'année 2012, le FPR a été profondément engagé à fournir un service professionnel, de haute qualité et en temps opportun à toute partie prenante.

5.1 Qualité et professionnalisme

La qualité demeure une priorité pour tous les travaux du FPR. La qualité est essentielle pour assurer que tous les travaux du FPR peuvent satisfaire à l'inspection par les parties prenantes affectées et intéressées. Le respect des normes professionnelles promulguées par les organisations professionnelles d'audit et de comptabilité sert de base pour tous les travaux du FPR. Finalement, l'atteinte de cette qualité est garantie grâce à une variété d'activités et de processus, telle que le système de contrôle de la qualité qui gère le processus d'examen des demandes du FPR.

5.2 Service en temps opportun

Le FPR est fier de réaliser des courts délais d'exécution pour toutes les demandes de frais adjugés. En comparaison avec l'année 2016, le délai pour la réception, le traitement et le paiement des indemnités fut maintenu entre 30 et 45 jours. En 2017, le FPR a reçu un total de 24 demandes, totalisant 910 681 \$. Le conseil d'administration a approuvé l'entièreté ces demandes, totalisant 674 821 \$. Les montants comparatifs pour les années passées sont présentés ici-bas :

Année fiscale	# demandes	Montant total	# demandes approuvées	Montant total
2016	41	1 106 041 \$	36	769 368 \$
2015	44	347 088 \$	44	342 527 \$
2014	43	838 812 \$	36	801 612 \$
2013	29	355 811 \$	21	330 773 \$

5.3 Mobilisation communautaire

Le FPR est en communication continue avec toutes les parties prenantes et intéressées. L'aide au processus de préparation des demandes, l'offre de conseils aux postulants, le compte rendu des résultats des demandes auprès des postulants et la recherche continue de rétroaction de la part de la communauté sont tous essentiels au bon maintien des relations d'affaires entre les parties.

5.4 Transparence

Le FPR est dévoué à être complètement transparent avec toutes les parties intéressées. Les résultats des décisions des frais adjugés, les états financiers audités de l'année 2017, le budget pour l'année 2018 et toutes autres statistiques clés sont affichés sur le site Web du FPR (www.bpf-fpr.ca). La section Foire aux Questions du site web est mise à jour régulièrement pour bien encadrer et définir les initiatives qui ne sont pas éligibles pour les frais adjugés et fournir des réponses à d'autres questions courantes.

6.0 Gestion des risques

La gestion des risques est partie intégrante des affaires journalières du FPR. Le cadre des risques continue à évoluer au fur et à mesure que le FPR rencontre de nouvelles situations.

Le CRTC envisage présentement l'obtention de financement supplémentaire pour le Fonds suite à l'instance en vertu de la partie 1 (demande/numéro de référence 2017-056-0) suivant la soumission de Sirius XM Canada Inc. ("Sirius") à l'égard d'avantages tangibles découlant de la décision du CRTC 2017-114. Aucune autre subvention n'a été reçue par le Fonds depuis le financement initial et le résultat de l'examen de la Commission relativement à la proposition d'avantages tangibles de Sirius est incertain à ce stade.

Selon le débit historique de déboursements par le Fonds (moyenne de 621 000 \$ par année pour 5 ans), et si aucune contribution financière supplémentaire n'est à venir, le Conseil prévoit à présent que le Fonds pourrait être substantiellement réduit par le début de 2018, jusqu'au point qu'il est anticipé que le financement de frais par le Fonds pourrait cesser entièrement, ou en partie, avant ou autour de ce temps, dépendamment du nombre et de l'étendue des instances de la Commission en radiodiffusion ainsi que la participation de groupes qui recherchent leurs propres frais dans ces instances.

Le tableau suivant met en évidence les risques clés liés au FPR et les stratégies d'atténuation correspondantes :

Risque	Stratégie d'atténuation
Indépendance / Crédibilité	<ul style="list-style-type: none">Assurer que les politiques, procédures, formulaires et processus sont mis à jour de façon continue et restent alignés, dans la mesure du possible, avec les pratiques et les procédures des frais adjugés de radiodiffusion du CRTCAdhérer aux normes professionnelles de comptabilité et d'auditMaintenir une transparence absolue avec toutes les parties prenantes et intéressées
Risque de demandes frauduleuses pour frais adjugés	<ul style="list-style-type: none">Retenir les services d'un cabinet expert-comptable pour la préparation des états financiers annuels audités du FPREmbaucher à contrat Welch LLP, Comptables professionnels agréés, pour fournir des services administratifs ainsi que de gestion incluant également des procédés et contrôles internes.Avoir en place des procédures pour vérifier l'éligibilité des applicants pour les frais adjugésAvoir en place des procédures pour vérifier les éléments d'une application pour frais adjugésAssurer que les politiques, procédures, formulaires et processus soient mis à jour de façon continue et restent alignés, dans la mesure du possible, avec les pratiques et les procédures des frais adjugés de radiodiffusion du CRTC
Risque de fraude à l'interne/Mauvaise gestion des Fonds	<ul style="list-style-type: none">Revoir les informations financières ainsi que les investissements sur une base régulièreS'assurer que tous les chèques émis portent deux signatures, dont une est celle d'un membre du conseil d'administrationS'assurer que toutes les décisions d'investissements soient approuvées par le conseil d'administration du FPRLes fonds détenus par BMO Nesbitt Burns, la firme d'investissement du Fonds, peuvent seulement être versés par transfert direct à TD Canada Trust, la banque du FondsLes argent du Fonds peuvent seulement être investis dans des certificats de placement garanti qui sont garantis par la Société d'assurance dépôt du Canada

7.0 Résumé des résultats financiers 2017

Les états financiers audités du FPR apparaissent à l'annexe I de ce document. En 2017, le Fonds a engagé des frais de 864 469 \$, qui comprennent des frais adjugés de 674 821 \$. Au 31 décembre 2017, l'actif net du Fonds était de 1 296 064 \$.

ÉTATS FINANCIERS
du
FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.
pour l'exercice clos
LE 31 DÉCEMBRE, 2017





RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), INC./ Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 et les états des opérations et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable pour la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), INC./Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc. au 31 décembre 2017, de ses résultats d'opérations, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Observation

Sans modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la Note 1 des états financiers qui décrit les limites sur les fonds disponibles au FPR.

Ottawa

Ottawa, Ontario
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario
Le 12 mars 2018.

FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE, 2017

	<u>ACTIF</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIF COURANT			
Encaisse	\$ 127,551	\$ 63,547	
Placements - note 4	379,981	950,945	
Apports à recevoir - note 5	285,714	285,714	
Intérêts à recevoir	277	17,446	
Frais payés d'avance	<u>3,429</u>	<u>3,429</u>	
	<u>796,952</u>	<u>1,321,081</u>	
ACTIF À LONG TERME			
Apports à recevoir - note 5	<u>571,429</u>	<u>857,143</u>	
	<u>\$ 1,368,381</u>	<u>\$ 2,178,224</u>	
<u>PASSIF ET ACTIF NET</u>			
PASSIF COURANT			
Comptes à payer et frais courus - note 6	\$ 15,998	\$ 14,677	
Frais adjugés à payer - note 7	<u>40,339</u>	<u>-</u>	
	<u>56,337</u>	<u>14,677</u>	
APPORTS REPORTÉS - note 8	<u>15,980</u>	<u>171,293</u>	
	<u>72,317</u>	<u>185,970</u>	
ACTIF NET			
Non affecté	<u>1,296,064</u>	<u>1,992,254</u>	
	<u>\$ 1,368,381</u>	<u>\$ 2,178,224</u>	

Approuvé par le Conseil :

DAVID MCKENDRY

..... Administrateur

LYNNE TOUPIN

..... Administratrice

ROBERT FARMER

..... Administrateur

(voir notes ci-jointes)

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

**ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE, 2017**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
REVENUS		
Apports - note 8	\$ 155,313	\$ 272,929
Intérêts	<u>12,966</u>	<u>20,298</u>
	<u>168,279</u>	<u>293,227</u>
DÉPENSES		
Frais adjugés - note 7	<u>674,821</u>	<u>736,920</u>
Générales et administratives - note 9		
Agent de coûts	91,514	86,395
Honoraires des administrateurs	20,075	28,205
Frais légaux	67,690	12,810
Audit	6,300	5,650
Assurances	3,596	3,596
Frais bancaires	<u>473</u>	<u>658</u>
	<u>189,648</u>	<u>137,314</u>
	<u>864,469</u>	<u>874,234</u>
DÉPENSES NETTES	(696,190)	(581,007)
ACTIF NET, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1,992,254</u>	<u>2,573,261</u>
ACTIF NET, À LA FIN DE L'EXERCICE	\$ 1,296,064	\$ 1,992,254

(voir notes ci-jointes)

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE, 2017**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
FLUX DE TRÉSORERIE TIRÉS DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Dépenses nettes	\$ (696,190)	\$ (581,007)
Variations des éléments suivants :		
Apports à recevoir	285,714	285,714
Intérêts à recevoir	17,169	2,335
Frais payés d'avance	-	17,350
Comptes à payer et frais courus	1,321	6,213
Frais adjugés à payer	40,339	(32,444)
Apports reportés	<u>(155,313)</u>	<u>(272,929)</u>
	<u>(506,960)</u>	<u>(574,768)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE TIRÉS DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Compte d'encaisse BMO	(30)	-
Achats de placements	(433,148)	(522,276)
Dispositions de placements	<u>1,004,142</u>	<u>1,100,000</u>
	<u>570,964</u>	<u>577,724</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	64,004	2,956
ENCAISSE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>63,547</u>	<u>60,591</u>
ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>\$ 127,551</u>	<u>\$ 63,547</u>

(voir notes ci-jointes)

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE, 2017

1. NATURE DES OPÉRATIONS

En mars 2011, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ("CRTC") a publié la décision de radiodiffusion 2011-163 du CRTC qui a établi le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (le "FPR"). Le mandat, défini sous la politique réglementaire de la décision de diffusion de CRTC 2012-181 est : de contribuer aux dépenses des groupes de consommateurs et des organismes de défense de l'intérêt public représentant l'intérêt public et les intérêts des utilisateurs non commerciaux auprès du CRTC en matière de radiodiffusion en vertu de la Loi sur la radiodiffusion; de soutenir la recherche, l'analyse et la défense des intérêts menées dans les deux langues officielles lors des instances de radiodiffusion en vertu de la Loi sur la radiodiffusion; d'engager un agent de coûts indépendant qui est responsable, sous réserve du pouvoir prépondérant du conseil d'administration, du fonctionnement quotidien du FPR; et d'accomplir tout ce qui contribue à la réussite de ce qui précède.

Le FPR a reçu des fonds limités en conséquence des Décisions du CRTC qui ont déterminé qu'un candidat souhaitant modifier le contrôle, ou le contrôle effectif, d'une entreprise de radiodiffusion devrait contribuer financièrement au FPR. Le FPR ne peut déterminer ni le moment ni le montant d'un financement futur. Les fonds disponibles sont limités et, par conséquent, il se peut que le FPR ne dispose pas de fonds suffisants pour approuver et payer les frais adjudgés pour les demandes de frais adjudgés reçues par le FPR.

Le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), INC./Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc. ("FPR") a été constitué le 6 septembre 2012, sans capital actions, en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, pour exploiter le Fonds. Le Fonds a accepté les formulaires de demande de frais adjudgés à compter du mois d'avril 2013, pour les frais encourus le ou après le 26 mars 2012.

Le Fonds opère sur une base à but non lucratif et n'est donc pas sujet aux impôts sur le revenu, conformément à l'article 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de comptabilité

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, que l'on trouve à la partie III du Manuel de CPA Canada.

Constatation des recettes

Le Fonds utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports au Fonds sont établis de temps en temps par les décisions du CRTC. Les apports non affectés sont comptabilisés aux revenus en lien avec les dates des décisions appropriées du CRTC. Les apports affectés sont comptabilisés aux revenus au cours de l'exercice durant lequel les dépenses reliées sont encourues. Certains apports sont dus par les contributeurs en plusieurs versements couvrant plusieurs exercices. À la date des états financiers, les apports non reçus sont comptabilisés comme apports à recevoir à l'état de la situation financière.

L'intérêt créditeur est gagné sur le compte bancaire et les placements du Fonds et est comptabilisé au revenu lorsqu'il est gagné.



**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE, 2017**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - Suite

Frais adjugés à payer

Aucune échéance n'existe pour les organisations postulantes de demandes de frais adjugés. Les frais adjugés sont donc reconnus aux dépenses et au passif du Fonds lors de la réception de la demande de coûts par l'agent. Le montant comptabilisé, évalué en date des états financiers, représente le montant le plus probable à être autorisé par le conseil d'administration du Fonds. Toute sur ou sous estimation des provisions pour frais adjugés est reconnue comme ajustement à la dépense de frais adjugés au courant de l'exercice où le montant est déboursé.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur et subséquemment au coût amorti à la fin de l'exercice.

Les coûts de transaction associés à l'acquisition et à la disposition des investissements sont comptabilisés à la dépense lorsqu'ils sont engagés.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés de l'actif, du passif et des actifs et passifs éventuels en date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses comptabilisés pour l'exercice.

La direction utilise des estimations quand elle inscrit les frais adjugés et les frais adjugés à payer. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et ces différences pourraient représenter des montants significatifs.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE RISQUE

Le Fonds s'expose à, et gère divers risques financiers découlant de ses opérations et n'utilise pas de contrats d'instruments financiers, y inclus des instruments financiers dérivés à fins spéculatives.

Les risques principaux auxquels le Fonds est exposé et ses politiques de gestion de risque sont comme suit :

Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit provenant de son encaisse, de ses apports à recevoir et de ses placements. L'encaisse et les certificats de placement garanti du Fonds sont déposés auprès d'une institution financière canadienne et, par conséquent, la direction ne croit pas qu'il y ait un risque important de crédit sur ces montants. Les apports à recevoir du Fonds proviennent d'une seule entreprise. Il existe donc un risque que le contributeur manque à ses obligations financières avant d'avoir payer, en entier, la somme due. La direction croit que ce risque de défaut est minime étant donné que le respect de l'obligation de financement est nécessaire pour que le contributeur reste en bonne grâce avec son organisme de réglementation, le CRTC.

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE, 2017

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE RISQUE - Suite

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. À la date de publication des présents états financiers, le fonds de roulement du FPR est réduit au point qu'il est probable que le paiement des frais adjugés devra être suspendu au cours de la prochaine année à moins que du nouveau financement soit approuvé par le CRTC ou obtenu d'autres sources. Présentement, le FPR n'a pas connaissance d'engagements de nouvelles sources de financement. Le Fonds gère avec soins ses obligations financières et n'encourra pas de passif, y compris l'approbation de frais adjugés, au-delà de la disponibilité de ses réserves de trésorerie.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché est composé du risque de taux d'intérêt, du risque de taux de change et du risque de prix - autre.

(i) Risque du taux de change

Le risque du taux de change est le risque que la juste valeur des instruments ou des flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en fonction de facteurs liés aux taux de change du dollar canadien par rapport aux taux de change des devises étrangères.

Le Fonds n'est pas sujet au risque de taux de change puisque les sommes reçues, détenues et payables sont toutes en dollars canadiens.

(ii) Risque du taux d'intérêt

Le risque du taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les taux d'intérêts sur les marchés. Le Fonds gère ce risque par la mise en oeuvre de politiques de placement prudentes.

Le Fonds reçoit des intérêts, calculés d'après le taux d'intérêt composé préférentiel de la banque, sur son solde bancaire quotidien. Les placements du Fonds dans des comptes d'épargne à intérêt élevé portent des taux d'intérêt variables du marché.

(iii) Risque de prix - autre

Le risque de prix - autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie à être tirés d'instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché (autres que celles dont la cause est le risque de change ou le risque du taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier, à son émetteur ou à des facteurs ayant effet sur des instruments similaires sur le marché.

Le Fonds n'est pas sujet au risque de prix - autre.

Changements des risques

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans l'exposition aux risques du Fonds depuis l'exercice précédent.

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE, 2017

4. PLACEMENTS

Les placements du Fonds sont les suivants:

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>
Encaisse détenue pour réinvestissement	\$ 30	\$ 30	\$ -	\$ -
Compte d'épargne à intérêt élevé	\$ 379,951	\$ 379,951	\$ 550,945	\$ 550,945
Certificats de placement garanti	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>400,000</u>	<u>417,640</u>
	<u>\$ 379,981</u>	<u>\$ 379,981</u>	<u>\$ 950,945</u>	<u>\$ 968,585</u>

5. APPORTS À RECEVOIR

Au 31 décembre 2013, il existait un apport à recevoir de 2 000 000 \$ provenant de BCE inc. ou de ses sociétés liées, en résultat de la décision de radiodiffusion CRTC 2013-310. L'apport est à recevoir en sept versements annuels égaux de 2014 à 2020. La portion à recevoir d'ici 12 mois de la date de l'état de la situation financière est donc de 285 714 \$. Ce montant est présenté à l'actif à court terme. Le solde restant est présenté à l'actif à long terme.

6. COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS

Les comptes à payer et frais courus comprennent des remises gouvernementales à payer de nul \$ (2016 - nul \$).

7. FRAIS ADJUGÉS

Le statut des frais adjudgés pour l'exercice est comme suit:

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Demandes reçues, autorisées et payées	\$ 634,482	\$ 736,920
Demandes reçues, non autorisées et inscrites aux comptes à payer	<u>40,339</u>	<u>-</u>
Dépense totale de frais adjudgés pour l'année	<u>\$ 674,821</u>	<u>\$ 736,920</u>

Depuis le 31 décembre 2017 et avant la publication de ces états financiers, des demandes supplémentaires de 134 000 \$ avaient été reçues.

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE, 2017**

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés se rapportent au financement reçu de BCE inc. ou des sociétés liées pour les frais adjugés anglais et français et les dépenses reliées. Ce financement est suite à la décision de radiodiffusion CRTC 2013-310 et n'est pas comptabilisé comme revenu jusqu'à ce que les dépenses reliées soient encourues. Les changements au solde des apports reportés sont comme suit:

	2017			2016		
	<u>Anglais</u>	<u>Français</u>	<u>Total</u>	<u>Anglais</u>	<u>Français</u>	<u>Total</u>
Solde, début de l'exercice	\$ -	\$ 171,293	\$ 171,293	\$ -	\$ 444,222	\$ 444,222
Moins le montant comptabilisé au revenu durant l'exercice	<u>-</u>	<u>(155,313)</u>	<u>(155,313)</u>	<u>-</u>	<u>(272,929)</u>	<u>(272,929)</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>\$ -</u>	<u>\$ 15,980</u>	<u>\$ 15,980</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 171,293</u>	<u>\$ 171,293</u>

9. DÉPENSES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

Les dépenses générales et administratives (nettes des revenus d'intérêt) sont appliquées contre les apports anglais et français selon le pourcentage des frais adjugés anglais et français au cours de l'exercice. Les frais adjugés français furent de 123 511 \$ ou 18% des frais adjugés totaux, résultant en une allocation additionnelle des dépenses générales et administratives nettes des revenus d'intérêts de 31 802 \$ portée aux apports reportés.

10. ENGAGEMENTS

Le Fonds a signé un contrat avec une entreprise qui accomplira les services d'agent de coûts, ainsi que d'autres activités administratives journalières reliées à l'opération du Fonds. Le contrat prend fin le 31 décembre 2018 et exige des paiements annuels de 74 667 \$ plus TVH.

POSTULANT	# D'INSTANCE	# DE DEMANDE	MONTANTS		DEMANDES REFUSÉES	MONTANTS APPROUVÉS	RÉVISION			DATE RECUE	DATE DE TRAITEMENT	DATE D'APPROBATION	DATE		NOTES		
			DEMANDÉS	AJUSTEMENTS			EN COURS	ANGLAIS	FRANÇAIS				PAR WELCH	PAR LE CONSEIL	PAYÉE	# CHÈQUE	
ReQIS	2016-225	18288-155	5,232			5,231.75			5,232	Jan 09/17	Jan 13/17	Feb 06/17	Feb 21/17	Mar 01/17	187		
FRPC	2016-225	18288-156	78,781	-422		78,358.85			78,359	Jan 09/17	Jan 13/17	Feb 06/17	Feb 21/17	Mar 01/17	188		
PIAC	2016-225	18288-157	18,191	-2,304		15,887.33			15,887	Jan 23/17	Jan 27/17	Feb 06/17	Feb 21/17	Mar 01/17	189		
PIAC	2016-225	18288-157			2,243		2,243.50		2,244	Apr 11/17	Apr 11/17	Apr 11/17	May 31/17	June 05/17	195	Selon CRTC 2017-95	
CMAC	2016-465	18288-158	1,811			1,810.86			1,811	Feb 17/17	Feb 21/17	Mar 27/17	May 31/17	June 05/17	196		
Canadian Association of the deaf (CAD)	2015-325	18288-159	23,727				23,727		23,727	Mar 03/17	To PS Mar 07/17					En attente d'informations supplémentaires.	
Csur la télé	2016-0098-2	18288-160	39,968			39,968.19			39,968	Mar 10/17	Mar 24/17	Mar 27/17	May 31/17	June 05/17	197		
PIAC	2017-50	18288-161	750			750.00			750	Apr 21/17	Apr 28/17	May 23/17	May 31/17	June 05/17	195		
Media Access Canada (MAC)	2016-225	18288-162	50,632			50,632.02			50,632	Jun 14/17	Jun 28/17	Aug 18/17	Sept 14/17	Nov 10/17	211		
CACTUS	2016-0067-7	18288-163	29,658	-4,710		24,947.98			24,948	Jun 14/17	Aug 14/17	Aug 28/17	Oct 19/17	Dec 07/17	218		
CACTUS	2016-0065-1	18288-164	22,548	-4,181		18,366.58			18,367	Jun 14/17	July 26/17	Aug 28/17	Oct 19/17	Dec 07/17	218		
CACTUS	2016-0064-3	18288-165	74,597	-10,397		64,200.04			64,200	Jun 14/17	Aug 14/17	Aug 28/17	Oct 19/17	Dec 07/17	218		
CACTUS	2016-0063-5	18288-166	109,951	-12,980		96,970.94			96,971	Jun 14/17	Aug 14/17	Aug 28/17	Oct 19/17	Dec 07/17	218		
CACTUS	2015-421	18288-167	346,530	-193,086		153,433.86			76,717	76,717	July 17/17	Aug 15/17	Aug 28/17	Dec 08/17	Dec 21/17	223	
CMAC	2017-1	18288-168	28,431			28,430.71			28,431	July 18/17	Aug 15/17	Aug 28/17	Dec 08/17	Dec 21/17	224		
CMAC	2015-399	18288-169	49,538			49,537.58			49,538	July 27/17	Aug 15/17	Aug 28/17	Nov 06/17	Dec 07/17	219		
PIAC	2017-0560	18288-170	1,944			1,943.68			1,944	Sept 11/17	Sept 13/17	Nov 28/17	Dec 08/17	Dec 21/17	225		
PIAC	2017-520	18288-171	1,111			1,111.12			1,111	Sept 15/17	Sept 18/17	Nov 28/17	Dec 08/17	Dec 21/17	225		
CMAC	2017-0685	18288-172	6,726	-5,174		1,552.00			1,552	Oct 01/17	Oct 03/17	Dec 04/17	Dec 08/17	Dec 21/17	224		
CMAC	2017-0560	18288-173	3,622	-2,070		1,552.00			1,552	Oct 01/17	Oct 03/17	Dec 04/17	Dec 08/17	Dec 21/17	224		
Télévision Communautaire Frontenac	2017-160	18288-174	321	-33		288.14			288	Nov 14/17	Nov 17/17	Dec 04/17	Dec 08/17	Dec 21/17	226		
Union des Consommateurs	2017-160	18288-175	1,305				1,305		1,305	Dec 04/17	Dec 06/17						
PIAC	2017-160	18288-176	14,038				14,038		14,038	Dec 05/17	Dec 06/17						
PIAC	2017-0909	18288-177	1,269				1,269		1,269	Dec 15/17	To PS Dec 15/17						
	2016-102	18288-140		-2,735		(2,735.23)			(2,735.23)								
			910,681	(235,849)	0	634,481.90	40,339	551,311	123,510	674,832	674,821	674,821					

TOTAUX PAR INSTANCES DU CRTC

Renouvellement de licences de radiodiffusion de groupes de propriétaires importants	2016-225	5	152,353.00
Giima Gigidoowin Communications	2016-465	1	1,811.00
Normes de qualité concernant le sous-titrage en anglais	2015-325	1	
Plainte de non-conformité envers Vidéotron	2016-0098-2	1	39,968.00
Appel pour émettre des commentaires	2017-50	1	750.00
Plainte de non-conformité envers COGECO	2016-0067-7	1	24,948.00
Plainte de non-conformité envers Eastlink	2016-0065-1	1	18,367.00
Plainte de non-conformité envers Rogers	2016-0064-3	1	64,200.00
Plainte de non-conformité envers Shaw	2016-0063-5	1	96,971.00
Revue de la politique relative à la télévision locale et communautaire	2015-421	1	153,444.00
Licences de radiodiffusion autochtones	2017-1	1	28,431.00
Appel de candidatures radio concernant les communautés urbaines autochtones	2015-399	1	49,538.00
Sirius XM Canada	2017-560	2	3,496.00
Cogeco Connexion - Modification de la licence	2017-520	1	1,111.00
OMNI Quebec	2017-0685	1	1,552.00
Renouvellement de licence de radiodiffusion de Terrestrial BDU	2017-160	3	288.00
Ebox Inc.	2017-0909	1	
	2016-102		(2,735.23)
			634,492.77

FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS CLÉS

Date (2017)	Événement clé
21 fév.	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none"> • Approbation de 3 demandes pour un total de 99 477,93 \$
1 mars	Assemblée générale annuelle du FPR : <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du rapport annuel et du plan d'affaires ; • Approbation des états financiers audités ; et • Désignation des auditeurs externes
31 mai	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none"> • Approbation de 4 demandes pour un total de 44 772,55 \$
7 juin	Le 4 ^e versement de 7 de Bell, d'un montant de 285 714,29 \$ déposé au compte de banque de FPR.
14 sept.	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none"> • Approbation de 1 demande pour un total de 50 632,02 \$
19 oct.	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none"> • Approbation de 5 demandes pour un total de 254 023,12 \$
30 oct.	Mise en garde affichée sur le site Web de FPR pour aviser les parties prenantes que, selon les estimations actuelles, il existe un risque important que le Fonds soit dans l'impossibilité d'attribuer les frais dès le début de 2018.
8 déc.	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none"> • Approbation de 7 demandes pour un total de 188 321,51 \$

**Le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), Inc./
The Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc.**

Budget 2018

	<u>Notes</u>
Dépenses	
Agent de coût	1 \$ 91,000
Honoraires des administrateurs	2 20,000
Frais légaux	3 67,200
Frais d'audit	4 5,700
Assurances	5 3,600
Frais bancaires	6 500
Dépenses budgétaires totales	188,000
Revenus connus	
Intérêts sur les placements et le solde bancaire	7 <u>4,000</u>
Dépenses nettes budgétaires avant frais adjugés	184,000
Fonds disponibles pour les frais adjugés au 31 décembre, 2017	
Actif net non affecté	8 1,296,064
Apports affectés au marché français	8 15,980
	1,312,044
Moins portion des apports recevable qu'après 2018	9 571,429
	740,615
Montants disponibles pour frais adjugés en 2018	10 \$ 556,615

Notes

- 1 Frais de l'agent de coût selon le contrat actuel
- 2 Même dépense que l'exercice précédent
- 3 Présumant 100 % des dépenses réelles de 2017
- 4 Même montant que l'exercice précédent
- 5 Même montant que l'exercice précédent
- 6 Même montant que l'exercice précédent
- 7 Présumant le même taux d'intérêt que 2017
- 8 Selon les états financiers audités de 2017
- 9 Des apports finaux de 285 714 \$ sont recevables aux printemps 2019 et 2020
- 10 Impossible de prédire la valeur exacte des frais adjugés qui totalisaient 674 821 \$ en 2017